



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article1018>

Référentiels EPS Baccalauréat Général et technologique 2017

- Examens
- Bac Général et Technologique
- Epreuves en CCF
-



Date de mise en ligne : mercredi 28 octobre 2015

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Vous trouverez dans cet article l'ensemble des référentiels de Niveau 4 et 5 utilisés pour les épreuves EPS du baccalauréat général et technologique session 2017.

Session 2017

Un protocole est valide si les **3 APSA sont issues de 3 Compétences Propres différentes**.

Deux épreuves au moins sont choisies dans la liste nationale d'épreuves. La troisième épreuve peut être choisie sur la liste académique.

CP1

Compétence Propre n°1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée

Les « groupements » : Activités athlétiques

- [Course de demi-fond N4](#) // [Course de demi-fond N5](#)
- [Course de haies N4](#) // [Course de haies N5](#)
- [Course relais vitesse N4](#) // [Course relais vitesse N5](#)
- [Lancer du disque N4](#) // [Lancer du disque N5](#)
- [Lancer du javelot N4](#) // [Lancer du javelot N5](#)
- [Lancer du poids N4 \(EA\)](#) // [Lancer du poids N5 \(EA\)](#)
- [Saut en hauteur N4](#) // [Saut en hauteur N5](#)
- [Saut pentabond N4](#) // [Saut pentabond N5](#)

Les « groupements » : Activités aquatiques

- [Natation de vitesse N4](#) // [Natation de vitesse N5](#)
- [Natation de distance N4](#) // [Natation de distance N5](#)

++++CP2

Compétence Propre n°2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples variés, nouveaux

Les « groupements » : Activités physiques de pleine nature

- [Escalade N4](#) // [Escalade N5](#)
- [Course d'Orientation N4](#) // [Course d'Orientation N5](#)
- [VTT N4 \(EA\)](#) // [VTT N5 \(EA\)](#)

Les « groupements » : Activité aquatique

- [Sauvetage N4](#) // [Sauvetage N5](#)

++++CP3

Compétence Propre n°3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique

Les « groupements » : Activités gymniques

- [Acrosport N4](#) // [Acrosport N5](#)
- [Aérobic N4](#) // [Aérobic N5](#)
- [Gymnastique aux agrès N4](#) // [Gymnastique aux agrès N5](#)
- [Gymnastique Rythmique N4](#) // [Gymnastique Rythmique N5](#)

Les « groupements » : Activités physiques artistiques

- [Arts du cirque N4](#) // [Arts du cirque N5](#)
- [Danse N4](#) // [Danse N5](#)

++++CP 4

Compétence Propre n°4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Les « groupements » : Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs

- [Basket-ball N4](#) // [Basket-ball N5](#)
- [Football N4](#) // [Football N5](#)
- [Handball N4](#) // [Handball N5](#)
- [Rugby N4](#) / [Rugby N5](#)
- [Volley-ball N4](#) // [Volley-ball N5](#)

Les « groupements » : Activités physiques de sport de combat

- [Judo N4](#) // [Judo N5](#)
- [Savate N4](#) // [Savate N5](#)

Les « groupements » : Activités d'opposition duelle : sports de raquette

- [Badminton simple N4](#) // [Badminton simple N5](#)
- [Tennis de table simple N4](#) // [Tennis de table simple N5](#)

++++CP 5

Compétence Propre n°5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi

Les « groupements » : Préparation physique et entretien

- [Course en durée N4](#) // [Course en durée N5](#)
- [Musculature N4](#) // [Musculature N5](#)
- [Natation en durée N4](#) // [Natation en durée N5](#)
- [Step N4](#) // [Step N5](#)

Le niveau 4 est considéré comme exigible pour l'enseignement commun à l'issue de la scolarité. Le niveau 5 correspond au niveau attendu dans le cadre des enseignements de complément et facultatif.

Comme le stipule le BO spécial n° 4 du 29 avril 2010, la CP5 n'ayant pas été offerte au collège, elle devient **un passage obligé de la formation**. L'accès au niveau 4 de la CP5 est attendu.

Chaque fiche mentionne le niveau de compétence attendu, les modalités d'organisation des épreuves, les éléments à évaluer et les repères de notation. A partir de ces fiches, l'équipe EPS de l'établissement **élabore des outils spécifiques** pour réaliser la notation.

Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une **notation individuelle**.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité des enseignements est assurée par **le même professeur**. La répartition des candidats dans les différents ensembles certificatifs possibles se fait en tenant compte de leurs besoins, de leurs acquis et de leur parcours de formation.

Au moins 2 de ces épreuves doivent appartenir à la liste nationale, la 3ème peut être choisie dans la liste académique. Pour l'académie de Lyon, cette liste est composée des APSA : Lancer de Poids (CP1) et VTT (CP2).

La note EPS d'un candidat peut être constituée d'une seule note sur les 3 possibles mais pour des raisons évidentes d'équité entre les candidats l'enseignant doit évaluer si cette note unique reflète **le niveau global de compétence du candidat**. En cas contraire, il peut ne pas valider cette note en déclarant sur Epsnet le candidat « inapte totale ».

La note finale d'EPS résulte de la moyenne des 3 épreuves. Cette note ne sera arrondie au point entier le plus proche qu'après harmonisation par la commission académique. La **confidentialité des notes** proposées à la commission académique, présidée par Madame la Rectrice, est une nécessité absolue. Les candidats doivent connaître l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens. Nous rappelons que ces notes certificatives ne correspondent pas à celles portées sur le bulletin trimestriel des élèves, qui prennent en compte d'autres éléments relatifs aux compétences développées en EPS.